

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués (primaire et CO) de la FAPEO
jeudi 3 février 2022, 20h00**

à l'UOG, (amphithéâtre Berenstein), 3 place des
Grottes, Genève

APE membres présentes : Aire, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Liotard, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Onex-Village, Ouches Jardins du Rhône, Petit-Lancy, Pregny Chambésy, Satigny, Le-Sapay, Thônex, Tivoli, Versoix, Vieusseux-Franchises

APECO membres présentes : Bois-Caran, de-Budé, Cayla, Colombières, Sécheron, Vuillonex

APE membres excusées : Bernex, Genthod, Saint-Jean/Devin-du-Village

Comité FAPEO : /

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger (ATR)

Procès-verbal : Corinne Pellet-Fontaine

1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.

L'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncés.

2. Approbation du PV de l'AD (primaire et CO) du 25 novembre 2021 (joint à la présente).

Le procès-verbal est approuvé.

3. Infos du comité et du secrétariat général :

• **Ecole et Covid enjeux et suites pour les APE et la FAPEO.**

ATR : L'obligation du port du masque dans les écoles primaires a défrayé la chronique. La FAPEO a été prise à partie par les médias et certaines personnes, des affiches ont été collées sur l'école de St-Jean, par un collectif opposé au port du masque. La FAPEO a informé ses membres et aussi via son site : ne pas prendre de position concernant une mesure sanitaire de lutte contre la pandémie, qui est une décision cantonale. De plus il est difficile de représenter tous les avis des parents du primaire, pour une finalité dénuée de possibilité d'action sur la décision. Certains de nos membres ont annoncé leur opposition, chaque APE a la possibilité de se prononcer en faveur ou en défaveur du port du masque. En principe ces mesures devraient prendre fin après les vacances de février. Les camps et sorties scolaires devraient à nouveau être autorisés. Cependant ceux-ci ne sont pas facilement organisables pour les établissements, en raison des exigences des lieux d'hébergement. Pour les camps de ski, les classes pourrait partir de manière dispersée et non plus en volée complète, cela est compliqué en raison de l'obligation d'un enseignant agréé jeunesse & sport par lieu. La FAPEO demande aux APE/APECO d'être vigilantes, à ce que les classes vertes ou des sorties de 2 jours s'organisent et soient encouragées.

APECO de Budé : quelle marge de manœuvre ont les parents si l'enseignant ne veut pas organiser de camp.

ATR : les camps sont recommandés mais pas obligatoires. Avant le covid, en décembre 2019, le département avait proposé 3 scénarios afin de rendre les camps obligatoires et

financés par le département (il n'est plus possible de demander de l'argent aux parents). La FAPEO s'était positionnée en faveur du scénario Platinum (le plus généreux), tout comme les enseignants et les directeurs des établissements. Depuis le dossier est resté en suspens.

APECO de Budé : les parents pourraient demander à un autre enseignant.

ATR : c'est possible, un enseignant volontaire peut partir en camps, mais c'est compliqué car un enseignant ne suffit pas pour une classe.

APE Tivoli Plateau : ne voit pas comment un maître de classe au CO prendrait la responsabilité d'organiser un camp et ne pas accompagner sa classe.

ATR : ce n'est pas dans le cahier des charges du maître de classe d'organiser des camps, du fait qu'ils ne sont pas obligatoires.

APECO Cayla : au CO de Cayla, les camps prévus à Leysin, en janvier, pour les classes de 10^e années ont été annulé en novembre, officiellement pour des raisons sanitaires du médecin cantonal du canton de Vaud. A priori, les enseignants n'étaient pas partants et cela a donné du poids à la décision. Quel est le pouvoir décisionnel des enseignants ?

ATR : pour le CO Cayla, la difficulté semblait provenir du lieu du camps et des demandes de « testings » plusieurs fois durant la semaine.

APE Onex-Village : est-ce que les fêtes d'écoles de fin d'année auront lieu ?

ATR : dans les conditions actuelles, il est difficile de se projeter pour la fin de l'année scolaire, les plans de protection seront modifiés après les vacances de février. Lors des discussions avec la DGEO la possibilité d'organiser des fêtes sera évoquées. En ce qui concerne les fêtes comme celles de l'escalade qui ont lieu en dehors de heures scolaires, elles ne sont pas sous la responsabilité du directeur, il ne peut s'y opposer si la commune a donné son accord, dans le respect des plans de protection. Normalement les activités pourront reprendre bientôt.

APE Aïre : est-ce qu'une APE a réussi à organiser et maintenir une fête de l'escalade ?

L'APE Aïre a dû tout annuler 1 semaine avant lors de l'introduction du pass sanitaire.

ATR : la FAPEO a été informée de plusieurs annulations mais le secrétariat ne sait pas si des fêtes ont finalement eu lieu, hormis les célébrations en classe.

APE Onex-Parc : concernant la fête de fin d'année scolaire, la mairie est déjà en train de réfléchir à un plan B, si jamais.

ATR : la FAPEO, qui est invitée à participer aux séances de discussions concernant les promotions, n'a pas de nouvelle de la Ville de Genève pour l'instant. Peut-être, qu'après les vacances de février, la vision des communes va s'éclaircir après les décisions fédérales et cantonales.

APE Tivoli Plateau : les règles sanitaires sont différentes entre l'école et le GIAP, une piste est d'organiser des activités avec ce dernier, qui n'est pas limité concernant le brassage des élèves.

APE Liotard : une information concernant une invitation de la part de la Ville de Genève et du DIP à un match de foot féminin n'a pas été distribuée à l'école Liotard.

APE Vieusseux-Franchises : dans l'établissement Vieusseux/Franchises, tous les parents n'ont pas reçu l'information. La classe parallèle de ma fille est allé voir le match avec l'enseignant.

APECO de Budé : apparemment les enseignants ont reçu l'information et décidaient de la distribuer ou non.

APECO Cayla : en ce qui nous concerne, l'information nous est parvenue via le club de foot salle.

ATR : la FAPEO a eu connaissance qu'environ 6000 élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2 se sont rendus au stade de Genève pour soutenir le club de foot Servette féminin mais ne connaît pas les modalités d'invitation.

APE Versoix : sauf erreur, les enseignants devaient s'inscrire s'ils souhaitaient s'y rendre avec leur classe.

ATR : à propos des activités et des cotisations : les cotisations versées à la FAPEO par ses membres sont extrêmement importantes pour son indépendance financière et pour mener à bien des projets. En 2021, beaucoup de membres ont décidé de ne pas demander de

cotisation à leurs membres et donc de ne pas en payer à la FAPEO, parce qu'ils n'avaient pas organisé d'activités. Il est extrêmement important pour la FAPEO de rappeler que la cotisation demandée aux parents par les APE/APECO n'est pas liée à des activités mais permet une appartenance à une association et de respecter les buts poursuivis par celle-ci. Les buts ne mentionnent pas que la cotisation est liée au développement d'activités mais bien que l'APE a pour mission d'être vecteur d'information et garant du lien famille-école. Une APE a décidé de devenir un collectif et de ne plus demander de cotisation, cependant, pour rappel, au niveau de l'autorité scolaire cantonale, les partenaires des établissements scolaires sont les APE constituées. Cette année, la FAPEO connaît une baisse de revenus, de CHF 5'000. — de cotisations perçues en moins. Cette diminution met en difficultés la FAPEO et son fonctionnement mais également met en péril l'existence de certaines associations et la représentation de la FAPEO au niveau cantonal.

APECO Florence : aujourd'hui si l'APECO souhaite obtenir plus de cotisations, elle doit avoir des moyens de donner l'information et de communiquer avec ses membres.

ATR : les informations si elles ne sont pas communiquées elles ne servent pas à grand monde. Les APE qui communiquent plusieurs fois par année, par papier (pour rappel les copies noir/blanc peuvent être effectuées gratuitement au bureau de la FAPEO) le font efficacement et ont souvent plus de membres. Le mail est complémentaire mais le papier reste très important. Cela fait également une différence dans le nombre de cotisations perçues.

APE Thônex : pour rappel, en 2022 les BVR ne seront plus valables et remplacés par des QR code. A Thônex, le flyer de rentrée accompagné du bulletin de versement et d'un talon réponse qui collecte les adresses mails, est distribué une semaine avant la fin du mois, afin de rester sur le haut de la pile des paiements, cela fonctionne bien.

ATR : le comité a discuté afin de trouver un moyen de soutenir les APE/APECO notamment par de la documentation, par un exemple un brouillon (Template) de journal, d'une lettre de demande de soutien financier à une fondation ou à la commune, etc. Ce matériel sera probablement à disposition sur le site internet de la FAPEO sur la plateforme « annonce » accessible uniquement aux membres avec leur mot de passe. D'autres idées sont les bienvenues, comme une description du rôle d'une APE, des relations avec une direction, qu'est-ce qui peut être attendu.

APECO Vuillonex : par exemple un système de newsletter, comment la structurer quels sont les sujets à aborder régulièrement.

APE Onex-Village : merci pour cette super proposition. Lors de la dernière AG, un modèle de statuts aurait été bien utile.

ATR : un modèle de statuts de base se trouvent déjà sur le site internet de la FAPEO. A vérifier s'ils doivent être actualisés.

APECO Bois-Caran : la FAPEO peut apporter son soutien dans la relation avec les directions des établissements. Une lettre avait été adressée à celles-ci en 2020, rappelant l'importance de collaborer. Une pique de rappel serait bienvenue.

APECO Florence : et concernant les instances participatives ?

ATR : elles sont obligatoires, au minimum 3x par année, c'est la direction qui doit les mettre en place. La directive qui se trouve sur le site de la FAPEO.

APECO Cayla : au CO de Cayla, l'instance participative a été annulée et reportée après les vacances. Il sera difficile d'organiser 3 séances d'ici la fin de l'année scolaire, ces informations sont bonnes à savoir.

APECO de Budé : au CO du Budé, les instances participatives ne semblent pas obligatoires.

ATR : c'est faux elles le sont. La Direction générale communique régulièrement avec les directions des établissements et les enseignants, par exemple via leur canal de communication « la news » et rappelle l'obligation de la tenue des instances participatives.

- **Suite réformes scolaires – CO22 – EP21, enjeux et temporalité.**

Une réforme est cours pour l'enseignement primaire, EP 21, de laquelle a été extraite la question de l'horaire scolaire, qui serait rediscuté ultérieurement. Reste le passage du trimestre au semestre pour l'enseignement et l'évaluation, dès la prochaine rentrée scolaire (août 2022) et une note unique de français. Concernant cette réforme, un rapport a été rédigé par le service enseignement et évaluation avec lequel la FAPEO a collaboré avec d'autres partenaires. Ce rapport a été remis à la conseillère d'État, son feu vert est attendu. Une séance d'information publique sera organisée ce printemps, par la FAPEO et la DGEO, probablement à l'aula de l'école Geisendorf, la date sera communiquée le plus rapidement possible.

APE Lully Sézenove : la communication sera transmise directement par le DIP à tous les parents ?

ATR : la communication reste à préciser.

APE Le-Sapay : pensait que la réforme était mise en suspens.

ATR : la conseillère d'Etat aurait souhaité lier la réforme pédagogique à une réforme de l'horaire scolaire. Lors de la consultation des parents, enseignants et directions, tous étaient opposés au changement de l'horaire scolaire mais en faveur de la réforme pédagogique (semestre et note unique de français). C'est pourquoi la question de l'horaire a été écartée pour la rentrée prochaine.

APE Le-Sapay : est-ce que les heures consacrées à l'art visuel seront réduites.

ATR : non, la réforme ne mentionne pas la grille horaire (heures dédiées aux enseignements) mais concerne uniquement l'organisationnel qui a un lien avec le pédagogique parce que l'évaluation va changer. Les évaluations contiendront à la fois du français technique et du français communication pour une note unique. Cette manière d'évaluer sera également bénéfique pour les élèves dys dont les difficultés étaient exacerbées lors des évaluations de français technique uniquement. Les enjeux pédagogiques du passage à la note unique de français, sont, notamment, le passage au CO, la formation des enseignants et la pondération des évaluations. Au CO, il n'y a plus qu'une seule note de français. Concernant le passage au semestre, l'enjeu est surtout la communication avec les familles. La volonté est de garder les trois moments de rencontre, ce qui est plutôt en faveur des familles car rendus obligatoires au calendrier. Lors d'une grande séance d'informations, tous les détails sont explicités. La décision de la magistrate devrait être communiquée bientôt pour permettre à l'organisation des documents : par exemple le carnet de l'élève et le livret de scolarité, en vue de la rentrée scolaire 2022.

La réforme CO22 a fait l'objet d'un référendum qui a abouti, le peuple devra voter en mai. D'ici là les travaux continuent afin que, si le projet passe, il puisse être mis en place à la rentrée 2023 et que les élèves en 8P l'année prochaine connaissent les conditions de passage au CO, nouvelle organisation. La FAPEO participe à la rédaction du règlement d'application de la loi CO22 votée par le parlement, afin d'être prêt à la mise en place à la rentrée 2023. Par exemple il définira ce que seront les niveaux en math et allemand (9^e année) et les notes des élèves qui détermineront leur accès. Mais aussi le nombre d'élèves par classe, etc.

Une séance d'informations publique est prévue le 6 avril à l'aula de Geisendorf, Mme Renée van der Bent responsable du projet CO22 pour la DGEO, présentera le nouveau CO et répondra aux questions des parents. La FAPEO ne veut pas d'un débat politisé, ce n'est pas son objectif. La FAPEO a travaillé de concert avec la DGEO et les enseignants pour composer ce projet, en consultant ses membres. Ce projet est mieux que l'actuel même s'il n'est pas parfait et permettra à plus d'élèves de réussir que l'actuel qui est ségrégatif. Si le référendum passe et la votation est en défaveur de CO22, il faudra attendre environ 5 ou 6 ans pour aboutir à un nouveau projet. CO22 sera évalué au fur et à mesure de sa mise en place et le département s'est engagé à faire des correctifs si besoin.

APECO Florence : depuis combien de temps l'organisation actuelle est place et pourquoi si elle n'est pas n'est pas convaincante ?

ATR : le CO dans son organisation actuelle date de 2011 après à un vote populaire en 2009. Il a été évalué il y a environ 3 ans, à la suite d'indications provenant du terrain, des alertes d'enseignants, concernant les difficultés pour une partie des élèves, corrélées par les résultats d'une analyse effectuée sur des cohortes d'élèves. À la suite de cela le département a décidé de proposer un nouveau projet de loi.

APECO Florence : ce projet est-il inspiré d'un autre canton ?

ATR : oui trois cantons, Neuchâtel, Valais et Jura, ont des structures de cycle d'orientation à peu près similaire, avec des classes mixtes.

APECO Cayla : et avant 2011 ?

ATR : c'était un système de filières A et B et d'après les résultats scolaires, il n'était pas concluant mais moins pire que le cycle actuel.

Depuis la création du cycle d'orientation en 1964, ont eu lieu trois grandes réformes. Le gros problème de la situation actuelle c'est que la majorité des passages actuels sont font vers le bas. Les élèves faibles se retrouvent tous ensembles et ils se démobilitent complètement. Les résultats sont en chute libre tout comme les comportements sociaux. Pour contrer ce phénomène, dans certains cycles d'orientation, les classes de CT (communication et technologie) sont parfois mélangés avec les LC (langues et communication).

APE Le-Sapay : ce n'est pas ce qui est vendu aux élèves.

ATR : non mais c'est la réalité, les résultats sur dix ans le montre. En revanche concernant la mixité, les élèves « forts » ne deviennent pas « moins fort » au contact d'élèves « moins forts » mais au contraire progressent plus avec la mixité. La recherche en pédagogie et en éducation le démontre.

APECO Bois-Caran : la mise en œuvre aura lieu pour tous les degrés du CO en même temps ? Aussi pour ceux qui seront en 10^e ?

ATR : cela fait partie des choses qui sont encore à discuter. Pour primaire les modifications concerneront les 8 années en même temps.

- **Café de parents, suites et thématiques.**

Le nouveau café de parents sur le thème de la « sexualité », s'intitule « Comment aborder le corps, l'intimité et la sexualité avec nos enfants ? » Respect de soi et de l'autre, consentement, identité de genre, gestion des émotions. Destiné aux parents des enfants de 4 à 12 ans. Une autre terminologie concerne les parents des jeunes de 12 à 15, « Comment parler de la puberté, de l'intimité et de la sexualité à nos ados ». Ce café de parents a été co-construit avec des spécialistes de la question qui travaillent pour le bioscope de l'université de Genève, SSI et un groupe de travail. Il est financé par le département des finances. Le premier café de parents aura lieu le 29 mars à Confignon. Les APE/APECO intéressées à en organiser un, peuvent envoyer un mail au secrétariat. La FAPEO doit refaire des demandes de financement pour les cafés de parents « harcèlement » et « écrans ». Le café parents « écrans » peut être organisé mais il est payant.

Concernant le café parents « harcèlement » il est pour le moment suspendu, l'intervenant ayant constaté que le contenu n'est pas en adéquation avec ce qui se passe dans les écoles. La conférence de Caroline Dayer à propos du harcèlement a connu beaucoup de succès avec 200 personnes présentes. La FAPEO souhaite organiser à nouveau une conférence en 2022 les APE/APECO peuvent suggérer des orateurs ou des sujets.

APE Liotard : durant les instances participatives a été évoqué le thème de l'utilisation des écrans, particulièrement pour les petits enfants.

APE Lully Sezenove : la FAPEO a organisé plusieurs conférences ? Pour quel public ?

ATR : en 2021, une conférence a été organisée, des parents, des enseignants et des directeurs d'établissement y ont assisté.

APE Gd-Saconnex : un sujet intéressant : l'intégration et la gestion des élèves avec des difficultés comportementales dans les classes et quel soutien ont les enseignants.

APE Genêts : l'école, les professions du futur et les tendances technologiques.

APE Tivoli Plateau : l'évaluation des compétences des enfants, les différentes stratégies des enseignants et l'information aux parents.

ATR : pour ce sujet, il est important de trouver un conférencier qui sache vulgariser pour que ce soit accessible à des non professionnels de l'évaluation.

APE Lully Sézenove : l'évaluation est propre à chaque enseignant ?

ATR : il existe des différences entre les enseignants, les établissements et les organisations mais le cadre reste assez précis. Il est intéressant que ce soit expliqué les différentes manières d'évaluer, l'évaluation sommative qui sanctionne un moment précis et l'évaluation formative qui tient compte de la progression dans les apprentissages.

APE Thônex : un sujet : comment préparer les élèves du primaire au passage au cycle. Un deuxième sujet : à propos des élèves HP et dys, est-ce que les enseignants peuvent détecter un trouble ?

APE Versoix : pour rejoindre le sujet des élèves dys, qu'est-ce que l'école inclusive et quels sont les moyens mis à disposition de l'école ?

APECO Cayla : sport & art études, est-ce élitiste ? comment y accéder ?

ATR : ce serait plutôt une séance d'information, une personne du service SAE pourrait présenter le dispositif. Les conditions d'admission pour le cycle demandent la pratique d'un sport au moins 8h par semaine. Depuis 2020, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans le CO proche de leur domicile.

ATR : merci pour toutes ces propositions.

4. Commissions.

ATR : Peu d'informations, point reporté.

5. Infos des APE/APECO

APE Pregny Chambes : y-a-t-il eu des changements au GIAP, en lien avec la municipalité ?

ATR : peut-être des modifications locales mais rien de nouveau au niveau cantonal.

APECO Bois-Caran : le CO de Bois-Caran participe cette année au projet « silence on lit » à partir du mois de février, l'APECO est ravie et a collaboré pour la récolte des livres et financé une bibliothèque via une école d'artisanat. Est-ce que le projet est organisé dans plusieurs écoles et CO ?

ATR : ce projet a débuté à l'école des Pâquis, il y a 4-5 ans, il est encouragé par le département mais pas obligatoire, cela dépend des projets pédagogiques des établissements. Il est important que les enseignants adhèrent.

APECO Bois-Caran : s'interroge comment valoriser ce projet, peut-être avec un petit reportage.

ATR : la communication n'est pas le point fort du département. Les APE et la FAPEO peuvent promouvoir ce projet au moyen d'un article ou d'une newsletter.

APECO Bois-Caran : l'APECO pourrait en discuter avec la doyenne qui s'est occupée du projet.

ATR : elle devra avoir l'aval de sa direction puis du secrétariat général pour toute communication.

APECO Bois-Caran : l'APECO reste à la recherche de projet en lien avec le développement durable, comme un vide-dressing, si d'autres APECO/APE ont déjà des expériences à partager.

APE Genêts : l'APE Genêts a organisé un troc de livres qui connaît du succès.

APE Gd-Saconnex : à l'école primaire, en collaboration avec l'association Robin des Watt, les élèves participent à un programme sur comment faire des économies d'électricité. Le différentiel est envoyé pour des projets de développement à l'étranger.

APE Le-Sapay : ne connaît pas le projet « silence on lit » et demande quelques explications.

ATR : le concept est une pratique quotidienne de 15 minutes de lecture, tout l'établissement s'arrête, des élèves, des enseignants au concierge, pour lire un magazine, un livre, une bande-dessinée, une recette de cuisine, etc.

APECO de Budé : l'association est née en Turquie.

APE Thônex : l'APE a prévu d'organiser une semaine sans écrans au mois de mai, en collaboration avec l'APE Chêne-Bourg.

APE Vieusseux-Franchise : l'APE prévoit également une organisation, en mai, d'une semaine sans écrans.

APE Versoix : est-ce que la FAPEO possède une plateforme d'échange, pour les APE ?

ATR : elle existe sur le site internet de la FAPEO et est prévue pour l'échange de matériel, comme une machine à popcorn ou à hotdog.

APE Versoix : les élèves de 8P ont fait un livre photos des élèves, la cérémonie des 8P ayant été annulée, l'APE a financé la 1^{ère} année et maintenant c'est la mairie qui prend en charge les frais. C'est comme une sorte de rite de passage au CO.

ATR : n'oubliez pas de communiquer vos activités via le site internet de la FAPEO, chaque APE a une page à disposition.

APECO Budé : l'APECO organise un « atelier jeunes ». Des adultes sont invités à parler de leur parcours et partager leur histoire.

ATR : des prospectus pour promouvoir « les ateliers jeunes » sont à disposition à la sortie.

6. Divers : pas de divers

ATR : remercie l'assemblée et clôt la séance.